



INDEX 2021 DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Salariés à statut privé des régies eau et assainissement

INDEX 2021

DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Dans le cadre de la loi n°20198-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les employeurs de personnel à statut privé publient chaque année avant le 1^{er} mars un index de mesure des écarts de salaires entre les femmes et les hommes.

La Métropole emploie entre 50 et 250 salariés à statut privé pour assurer ses missions de service public industriel et commercial de production et de distribution de l'eau potable et d'assainissement.

Cet index est calculé sur les indicateurs définis par le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019.

2021		91 / 100
	Ecart de rémunération	36/40
	Ecarts d'augmentations individuelles	35/35
	Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	15/15
	Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5/10